# CHARGE DE L'ENCADREMENT DES CHEFS DE POSTES ADJOINT AU CHEF DE SERVICE INCENDIE SURETE GROUPEMENT 1 (SITE 1) OU 2 (SITE 2,3,4)

\* Lieu d'exercice CHU de MONTPELLIER, Groupement 1 ou 2 \* Horaires Du lundi au vendredi (35 heures / semaine) \* Astreinte Opérationnelle à domicile une semaine / 5

# Périmètre d'activité

#### • Groupement 1:

- Hôpital Lapeyronie (type U de 1ère catégorie);
- o Hôpital Arnaud De Villeneuve (type U de 1ère catégorie);
- Le site de la Colombière comprenant notamment le Centre de Gérontologie BALMES (type U de 3<sup>ème</sup> catégorie) ainsi que l'activité de psychiatrie (plusieurs bâtiments de type U de 4<sup>ème</sup> catégorie);
- L'hélistation;
- L'IFMS (type R 2<sup>ème</sup> catégorie).

L'ensemble des bâtiments du site est composé d'une surface de plancher de 122 281 m2, sur une parcelle globale de 548 546 m2. Le tout comprenant 1652 lits, répartis dans les bâtiments d'hospitalisation.

## Groupement 2 :

- Site 2 : regroupe les hôpitaux Gui-de-Chauliac (type U de 1<sup>ère</sup> catégorie) et Saint-Eloi (type U de 2<sup>ème</sup> catégorie), le Centre Paul Lamarque (type U de 4<sup>ème</sup> catégorie), CAMSP, Chapelle ;
- Site 3 : Bellevue ;
- Site 4 : Plateforme logistique, cuisine, pharmacie ;
- Site 5 : Centre de Soins d'Enseignement et de Recherche Dentaires (CSERD) ;
- Site 6 : la crèche.

L'ensemble des bâtiments du groupement 2 sont composés d'une surface de plancher de 156 875m2, offrant une capacité d'hébergement de 678 lits et 233 postes de consultations.

# II. Composition du service

L'adjoint au Chef de Service Incendie et Sûreté, travaille en étroite collaboration avec son chef de service.

Ensemble, il manage l'équipe incendie et sûreté qui est composée de SSIAP 1 & 2 et d'agents de sécurité.

Soit un total de 19 à 31 collaborateurs CHU, et une cinquantaine d'agents prestataires exerçant sur l'ensemble des sites.

# Missions

# Mission principale

L'Adjoint au Chef de Service Incendie et sûreté remplace le Chef de Service Incendie et sûreté du site sur lequel il exerce sa fonction. En matière d'encadrement, il prend par délégation le relai du Chef de Service Incendie et sûreté et en son absence, il assure les missions qui lui sont dévolues.

Il manage les chefs de postes et les équipes de sécurité et assure le suivi des moyens de secours et la vacuité des voies engins.

Ce sont les raisons pour lesquelles la qualification S.S.I.A.P. 3 est requise pour occuper cette fonction.

#### Encadrement

Les principales missions de l'Adjoint au Chef de Service Incendie et sûreté en matière d'encadrement sont les suivantes :

- ✓ Manager les chefs de poste et les équipes ;
- ✓ Elaborer le planning et en assurer son actualisation en fonction des absences ;
- ✓ Superviser le bon fonctionnement des équipements concourant à la sécurité incendie et en faire effectuer l'entretien :
- ✓ Garantir le bon fonctionnement des équipements de protection individuels ;
- ✓ Assurer la gestion administrative du Poste Central de Sécurité Incendie avec la contribution des Chefs de Poste :
- ✓ Superviser le contrôle des rondes effectuées par l'ensemble de l'équipe ;
- ✓ Superviser le contrôle des tableaux d'activités remplis par les équipes ;
- ✓ Faire contrôler le suivi en exploitation (évolution de l'activité, vacuité des dégagements, des voies de circulation et de stationnement, etc.) :
- ✓ Vérifier que l'ensemble de l'équipe ait les connaissances du site et des équipements techniques ;
- ✓ S'assurer du maintien des acquis du personnel du Service Incendie et sûreté;

#### Missions Générales

- ✓ Protection et assistance aux personnes, aux biens et à l'environnement des établissements du CHU de MONTPELLIER ;
- ✓ Veiller au suivi des activités du Service incendie et sûreté;
- ✓ Contribuer à la Prévention Incendie du site dont il a la charge et à la mise à jour des informations quotidiennes en assurant l'interface entre la hiérarchie et les équipes de Sécurité Incendie et sûreté (agents SSIAP 2 et SSIAP 1) ;
- ✓ Suivre les actions à mettre en œuvre en lien avec les services prestataires internes (ateliers techniques, D.T.B.S, D.I.L, ...) et les sociétés extérieures (maintenance, dépannage, contrôleur technique...);
- ✓ Réaliser les statistiques périodiques de l'activité du service ;
- ✓ Effectuer les commandes, sous le contrôle du Chef du service.

## Missions particulières

- o Prévention:
- ✓ Superviser le suivi de la main courante électronique et des rondes de surveillance ;
- ✓ Participer aux exercices communs avec les sapeurs-pompiers de l'Hérault ;

- o Travaux :
- ✓ Assurer le suivi des opérations d'installation des équipements concourant à la sécurité incendie
- ✓ Faire réaliser les travaux tous corps d'états qui sont liés à la sécurité incendie
- ✓ Rédiger les notices de sécurité liées au site d'affectation.
- Intervention:
- ✓ En cas de sinistre ou d'évènement exceptionnel, il collabore à la mise en sécurité des patients et du personnel en application des procédures incendie ;
- ✓ Il participe le cas échéant à l'assistance aux personnes et au secours à victime ;
- ✓ Il doit être en mesure d'évaluer, sur le terrain, précisément la nature et la gravité de l'événement afin d'adapter la conduite à tenir et les suites à donner ;
- ✓ Il doit rendre compte systématiquement à sa hiérarchie de toute intervention particulière.
- Hélistation :
- ✓ Assurer le suivi de l'information aéronautique, dans le cadre de l'astreinte.
- o Entretien des équipements concourant à la sécurité incendie :
- ✓ Assurer la supervision des campagnes d'essais périodiques des équipements concourant à la sécurité incendie;
- ✓ Suivre les activités d'entretien, de dépannage et de maintenance de l'ensemble des moyens de secours pour le site de rattachement ;
- ✓ Etablir, rédiger et valider et valider les fiches de déclarations de travaux et les soumettre au département d'hygiène hospitalière ;

## LIAISONS HIERARCHIQUES

L'Adjoint au Chef de Service Incendie et sûreté est sous l'encadrement hiérarchique du Chef du Service Incendie et sûreté (N+1) du site de rattachement puis du Directeur Adjoint du Département incendie et sureté (N+2).

Il est susceptible d'être, dans le cadre de ses missions et en cas d'intervention, à la disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS).

## LIAISONS FONCTIONNELLES

- Directions et services prestataires internes ;
- o Equipes médicales et soignantes des pôles ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours Police Nationale Police Municipale -Gendarmerie Nationale (en fonction du lieu où survient l'évènement).

#### **CONNAISSANCES ASSOCIEES**

Géographie et topographie de l'établissement	Techniques et matériels de lutte contre l'incendie	Techniques de communication	Logiciel dédié à la sécurité incendie	Sécurité incendie	Sécurité des bâtiments
3	3	3	2	3	2

<sup>1 :</sup> connaissances générales 2 : connaissances détaillées 3 : connaissances approfondie

# **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DU METIER**

- ✓ Avoir une aptitude médicale tel que défini dans l'arrêté du 2 mai 2005 ;
- ✓ Assurer des astreintes ;
- ✓ Avoir les aptitudes à un service opérationnel.

# PRE-REQUIS INDISPENSABLES POUR L'EXERCER

- ✓ Etre titulaire du diplôme SSIAP 3;
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de <u>niveau V nouvelle nomenclature, anciennement niveau III</u>
- ✓ ou équivalent en rapport avec le métier.